PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 9 mars 2021 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

Est présent sur place :

Mme Ginette Daviau, M. Yves Guérette, M. Jean-Sébastien Savaria et M. Michael Bernier, président

Assistent également à la séance:

Sébastien Daviau, directeur adjoint
Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 12 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi le prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou sur place;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ou sur place.

À vingt heures neuf (20h09), M. Michael Bernier, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

2021-03-28

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
   - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021;
4. **TRÉSORERIE :**
   - 4.1 Comptes à payer au 8 mars 2021
5. **ADMINISTRATION**
   - 5.1 Rapport annuel d'activité, schéma de couverture de risque Saint-Barnabé-Sud et Saint-Hugues – An 9
   - 5.2 Avis de motion du règlement portant sur la gestion contractuelle
   - 5.3 Comité matériel roulant : nomination
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
   - 6.1 Budget : lumière 250 – lumière "parking"
   - 6.2 Budget : lumière 250 – barre de toit et "strobe"
   - 6.3 Toile 250
   - 6.4 Prévention faible
   - 6.5 Plan d'intervention
   - 6.6 Projet RCCI
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
8. **IMMEUBLES :**
   - 8.1 Caméra de surveillance

9. **INFORMATIONS DIVERSES**
10. **VARIA :**
11. **INCENDIE :**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Jean-Sébastien Savaria et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 5.3 Comité matériel roulant, le point 6.4 Prévention faible, le point 6.5 Plan d'intervention, le point 6.6 Projet RCCI, le point 8.1 Caméra de surveillance et en laissant le varia ouvert.

2021-03-29

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence, il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021 et d'en autoriser les signatures.

2021-03-30

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 8 MARS 2021

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 8 mars 2021.

2021-03-31

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE SAINT-BARNABÉ-SUD ET SAINT-HUGUES – AN 9

Considérant que dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, le directeur a complété le rapport en ce qui a trait aux actions réalisées à l'« An 9 » du plan de mise en œuvre pour la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et de Saint-Hugues;

Considérant que ce rapport doit être adopté par les membres du conseil;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport complété par le directeur concernant les actions réalisées à l'« An 9 » du plan de mise en œuvre pour la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et de Saint-Hugues.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-06 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est par les présentes donné par M. Yves Guérette, administrateur, qu'à une prochaine séance de conseil, le *Règlement numéro 2021-06 portant sur la gestion contractuelle* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 2021-06 portant sur la gestion contractuelle* est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

2021-03-32

COMITÉ MATÉRIEL ROULANT : NOMINATION

Considérant qu'il serait préférable de mettre une personne responsable pour assurer l'avancement, la création de l'équipe et la pérennité du projet;

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité de nommer M. Benoit Gaudette, directeur, comme responsable du comité pour le matériel roulant.

2021-03-33

BUDGET : LUMIÈRE 250 – LUMIÈRE "PARKING"

Considérant le bris sur une lumière de stationnement du véhicule;

Considérant que ce bris entraîne une défectuosité mineure lors de la ronde de sécurité des véhicules lourds;

Considérant qu'une optique d'amélioration du véhicule est en cours afin de résoudre la problématique de consommation d'électricité;

Considérant qu'un administrateur a fait la demande d'entériner par résolution une dépense approuvée par courriel le 25 février 2021;

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Savaria et résolut à l'unanimité des membres présents d'entériner la résolution décrétant une dépense de 780.20 $ plus taxes selon la soumission de TNT Pro Custom du 19 février 2021.

2021-03-34 **BUDGET : LUMIÈRE 250 – BARRE DE TOIT ET STROBE**

Considérant les problématiques de consommation d'électricité citée à la résolution 2021-02-25 et à la résolution 2021-03-33;

Considérant qu'il reste les lumières de la barre de toit et des "strobes" arrière à changer;

Considérant que ce changement représente les derniers pour le système de lumière et/ou gyrophare;

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Savaria et résolut à l'unanimité des membres présents d'autoriser le changement de "strobes" et de la barre de toit pour la somme de 1 469.90 $ plus taxes selon la soumission de TNT Pro Custom du 15 et 28 février 2021.

2021-03-35 **TOILE 250**

Considérant que les attaches de la toile actuelle sont endommagées et représentent un risque pour la santé et sécurité des employés et citoyens ;

Considérant qu'un administrateur a fait la demande d'entériner par résolution une dépense approuvée par messagerie instantanée le 16 février 2021;

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité d'autoriser le changement de toile sur le véhicule 250 pour la somme de 745$ plus taxes selon le devis de Toile 2000 du 16 février 2021.

2021-03-36 **PRÉVENTION FAIBLE : INSPECTION RÉSIDENTIELLE**

Considérant la *Loi sur la Sécurité incendie (*RLRQ, c. S-4.4);

Considérant le schéma de couverture de risque article 4.3.9 Programme d'installation et de vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée;

Considérant l'entente intermunicipale en prévention incendie de la MRC des Maskoutains – 2020, plus particulièrement l'article 5- Prévention et recherche des causes;

Considérant le règlement 20-573 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 9 (Prévention incendie) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains a adhéré au service de prévention incendie de la MRC des Maskoutains – Partie 9 via la résolution 2020-01-11;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Jean-Sébastien Savaria et résolu à l'unanimité que le conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains demande au service de la prévention de la MRC des Maskoutains de réaliser les visites résidentielles à risque faibles au nombre de 69 portes pour la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et 110 portes pour la municipalité de Saint-Hugues ce qui représente une somme de 2685$ et respecte le cycle de 5 ans du schéma de couverture de risque actuelle; et

D'AUTORISER le président ou en son absence, le vice-président, et la secrétaire-trésorière à signer les documents, et ce, pour et au nom de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

2021-03-37

PLAN D'INTERVENTION - MRC

Considérant que la rédaction de plan d'intervention fait partie des actions à réaliser du schéma de couverture de risque en sécurité incendie (cf. Tableau 5-1 / Action 1.25) ;

Considérant que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains désire se prévaloir des services de la MRC des Maskoutains pour rédiger des plans d'interventions ;

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité de mandater la MRC des Maskoutains pour la rédaction de quatre (4) plans d'intervention pour la Régie pour la somme de 1340$.

2021-03-38

PROJET RCCI : RÉSOLUTION 21-01-25 RECHERCHE DES CAUSES ET DES CIRCONSTANCES D'INCENDIE – ÉQUIPE RÉGIONALE – CRÉATION – DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Considérant la résolution 21-01-25 et le projet en recherche des causes et des circonstances d'incendie reçues, par courriel, de la MRC en date du 17 février 2021 qui demande à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains de déclarer son intérêt pour le projet cité en titre ;

Considérant que ce projet permet de répondre adéquatement aux articles 43, 44 et 45 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) ;

Considérant que par le biais des actions 4.3.7.1 et 4.3.7.2 contenues au plan de mise en œuvre du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie*, les municipalités de la MRC des Maskoutains doivent, pour chaque cas d'incendie sur leur territoire, en rechercher les causes et les circonstances et produire un rapport d'analyse des incidents, par une personne formée à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Sébastien Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De déclarer à la MRC des Maskoutains l'intérêt de la Régie intermunicipale de protection incendie au projet d'équipe régionale en recherche et cause incendie, sous réserve du projet final et de l'entente à intervenir selon le nombre de municipalités participantes.

INFORMATION DU DIRECTEUR

Aucun point

IMMEUBLES

2021-03-39

CAMÉRA DE SURVEILLANCE

Considérant le point amené au conseil du 9 février 2021 par le directeur incendie;

Considérant les soumissions reçues pour l'achat et l'installation de caméra de surveillance dans les casernes des municipalités de Saint-Hugues et Saint-Barnabé-Sud;

Alarme Lussier	
Caserne 50	
Caserne 60	

Total : 4 768.00$

Eagle Digi Eye	
Caserne 50	3 981.42$
Caserne 60	2590.26$

Total : 6 571.68$

Alarme Fontaine	
Caserne 50	2 600.00$
Caserne 60	1850.00 $

Total : 4 450.00$

En conséquence, il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Jean-Sébastien Savaria et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à Alarme Fontaine pour la somme de 4 450$ avant taxe.

INFORMATIONS DIVERSES

Aucun point

VARIA :

Aucun point

INCENDIE

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions, à la suite des questions reçues par courriel de la présente séance tenue à huis clos, en raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars.

2021-03-40

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures vingt-deux (20h22), il est proposé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité des membres présents de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (14 e) jour d'avril 2021.

Michael Bernier, président

Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière